



SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 18 AOÛT 2014

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 18 août 2014, à 14 h, à la salle du conseil située au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville et à laquelle étaient présents monsieur André Lamy (siège n° 1), monsieur Jean-Pierre Gélinas (siège n° 2), monsieur Charles Fréchette (siège n° 3), madame Françoise Hogue Plante (siège n° 4), monsieur Gilles A. Lessard (siège n° 5) et madame Murielle Bergeron Milete (siège n° 6), tous membres du conseil municipal et formant quorum sous la présidence de monsieur Yvon Deshaies, maire.

Était aussi présente : M^e Sonia Desaulniers, directrice générale et greffière adjointe

CONSIDÉRANT qu'en date du 14 août 2014, vers 9 h 30, la soussignée, greffière adjointe, a reçu, conformément à l'article 323 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. c. C-19), l'ordre verbal de M. le maire Yvon Deshaies, de convoquer tous les membres du conseil municipal à une séance extraordinaire devant se tenir **LE LUNDI 18 AOÛT 2014 à 14 h, à l'hôtel de ville de Louiseville, situé au 105, avenue Saint-Laurent à Louiseville**, et ce, afin de considérer les sujets suivants :

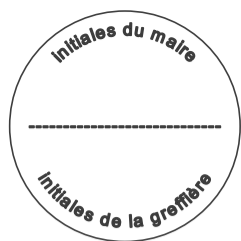
Prière

Points à traiter lors de la séance extraordinaire:

- 1^o Approbation de l'ordre du jour; (2014-362)
- 2^o Période de questions – demande des personnes dans la salle (règlements n^{os} 2 et 59);
- 3^o Octroi de contrat - Services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux en chantier – réfection de parties des rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul
- * 4^o Octroi du contrat pour travaux de réfection de parties des rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul à Excavation Normand Majeau inc. au montant de 2 766 267,20 \$ taxes incluses
- * 5^o Octroi du contrat à Casaubon & Frères inc. - Déneigement secteur Saint-Antoine
- * 6^o Octroi du contrat à Transport Viateur St-Yves inc. - Déneigement secteur centre-ville
- 7^o Résolution numéro 2014-297 rescindée : Vente à TJH Entretien de pelouses
- 8^o Entente de collaboration avec le Ministère des Transports du Québec – étude d'avant-projet avenue Dalcourt
- 9^o Tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Maskinongé – au profit des maisons de jeunes de la MRC de Maskinongé – vendredi 22 août 2014

Période de questions – (règlements n^{os} 2 et 59)

Clôture de la séance à _____



En foi de quoi, j'ai signé à Louiseville
Ce 15^e jour du mois d'août 2014

Sonia Desaulniers
Greffière adjointe

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

L'avis de convocation a été signifié de la façon suivante :

Yvon Deshaies	en mains propres le 15 août 2014
André Lamy	à la résidence le 15 août 2014
Jean-Pierre Gélinas	à la résidence le 15 août 2014
Charles Fréchette	à la résidence le 15 août 2014
Françoise Hogue Plante	à la résidence le 15 août 2014
Gilles A. Lessard	à la résidence le 15 août 2014
Murielle Bergeron Milette	à la résidence le 15 août 2014

2014-362

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil municipal du lundi 18 août 2014 à 14 h tel que présenté.

2014-363

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX EN CHANTIER – RÉFECTION DE PARTIES DES RUES ET AVENUES SAINT-JACQUES, SAINT-MARC, SAINTE-MARIE ET SAIN-PAUL

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres sur invitation a été effectué pour des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux au chantier (laboratoires) dans le cadre des travaux de réfection de parties des rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul et que les firmes suivantes ont soumissionné :

Groupe Qualitas inc.
LVM, division d'EnGlobe Corp.
Les Services exp inc.
SM inc.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le lundi 11 août 2014 à 11 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Soumissionnaires	Rang	Prix soumis avant taxes
Groupe Qualitas inc.	1	16 325,50 \$
LVM, division d'EnGlobe Corp.	2	19 760,00 \$
Les Services exp inc.	3	19 392,60 \$
SM inc.	4	21 805,60 \$



CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage est la firme Groupe Qualitas inc., laquelle a offert ses services pour la somme de 16 325,50 \$, plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que la firme Groupe Qualitas inc. a également déposé une soumission conforme aux exigences de l'appel d'offres;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE le contrat relatif à la fourniture des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux au chantier (laboratoires) requis dans le cadre des travaux de réfection des parties de rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul soit octroyé à Groupe Qualitas inc. étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 16 325,50 \$ plus les taxes applicables;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à donner suite à la présente résolution;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-364

OCTROI DU CONTRAT POUR TRAVAUX DE RÉFECTION DE PARTIES DES RUES ET AVENUES SAINT-JACQUES, SAINT-MARC, SAINTE-MARIE ET SAINT-PAUL À EXCAVATION NORMAND MAJEAU INC. AU MONTANT DE 2 766 267,20 \$ TAXES INCLUSES

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour les travaux de réfection de parties des rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul et que les entrepreneurs suivants ont soumissionné :

- Construction et Pavage Boisvert inc.
- Excavation Normand Majeau inc.
- Les Constructions et Pavages Continental, division Construction DJL inc.
- Maskimo Construction inc.
- Pagé Construction, division de Sintra inc.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le mardi 12 août 2014 à 15 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneur	Coût taxes incluses
Construction et Pavage Boisvert inc.	3 036 746,05 \$
Excavation Normand Majeau inc.	2 766 267,20 \$
Les Constructions et Pavages Continental, division Construction DJL inc.	2 925 883,80 \$
Maskimo Construction inc.	2 907 304,64 \$
Pagé Construction, division de Sintra inc.	3 084 352,50 \$



CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Normand Majeau inc.;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation du consultant Pluritec à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Normand Majeau inc. Ladite recommandation datée du 13 août 2014 est jointe en **annexe** de la présente;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR GILLES A. LESSARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'ACCEPTER la recommandation du consultant Pluritec et d'octroyer le contrat relatif aux travaux de réfection de parties des rues et avenues Saint-Jacques, Saint-Marc, Sainte-Marie et Saint-Paul à Excavation Normand Majeau inc. au montant de 2 766 267,20 \$ taxes incluses;

QUE le directeur du Service des travaux publics soit autorisé à donner suite à la présente résolution;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-365

OCTROI DU CONTRAT À CASAUBON & FRÈRES INC. – DÉNEIGEMENT
SECTEUR SAINT-ANTOINE

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour le déneigement du secteur Saint-Antoine (paroisse) et que les entrepreneurs suivants ont soumissionné :

- Casaubon & Frères inc.
- Service Plus G.M. inc.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le mardi 12 août 2014 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

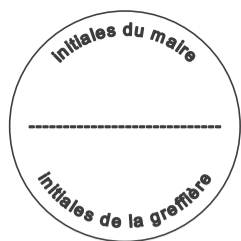
Entrepreneurs	Option 1 – 1 an Coût avant taxes	Option 2 – 3 ans Coût avant taxes	Option 3 – 5 ans Coût avant taxes
Casaubon & Frères inc.	213 749,45 \$	649 155,99 \$	1 123 301,85 \$
Service Plus G.M. inc.	252 026,53 \$	728 754,65 \$	1 261 121,15 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Casaubon & Frères inc.;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR ANDRÉ LAMY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de déneigement du secteur Saint-Antoine (paroisse) à Casaubon & Frères inc., selon l'option 3, 5 ans, au montant de 1 123 301,85 \$ plus les taxes applicables;



QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-366

**OCTROI DU CONTRAT À TRANSPORT VIATEUR ST-YVES INC. –
DÉNEIGEMENT SECTEUR CENTRE-VILLE**

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été effectué pour le déneigement du secteur centre-ville et que les entrepreneurs suivants ont soumissionné :

- Les Excavations Lemyre & Fils inc.
- Service Plus G.M. inc.
- Transport Viateur St-Yves inc.

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes conformément à la Loi, le mercredi 13 août 2014 à 14 h 05 et que le résultat se lit comme suit :

Entrepreneurs	Option 1 – 1 an Coût avant taxes	Option 2 – 3 ans Coût avant taxes	Option 3 – 5 ans Coût avant taxes
Les Excavations Lemyre & Fils inc.	304 413,97 \$	843 661,66 \$	1 365 743,35 \$
Service Plus G.M. inc.	292 266,39 \$	868 602,48 \$	1 434 113,11 \$
Transport Viateur St-Yves	247 054,00 \$	741 162,00 \$	1 235 270,00 \$

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Transport Viateur St-Yves inc.;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR CHARLES FRÉCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

D'OCTROYER le contrat relatif aux travaux de déneigement du secteur centre-ville à Transport Viateur St-Yves inc., selon l'option 1, 1 an, au montant de 247 054,00 \$ plus les taxes applicables;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer le contrat pour donner plein effet à la présente résolution.

2014-367

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2014-297 RESCINDÉE : VENTE À TJH ENTRETIEN
DE PELOUSES**

CONSIDÉRANT que par la résolution 2014-297, le conseil municipal acceptait l'offre d'achat de monsieur Jonathan Hutchison pour un terrain ayant le numéro de lot 4 020 159 du cadastre officiel du Québec, et ce, au coût de 23 858,91 \$ plus les taxes en vigueur;

CONSIDÉRANT que l'acquéreur est finalement TJH entretien de pelouses;



POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME FRANÇOISE HOGUE PLANTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ ce qui suit :

QUE l'acquéreur du terrain ayant le numéro de lot 4 020 159 du cadastre officiel du Québec, pour un montant de 23 858,91 \$ plus les taxes en vigueur, soit TJH entretien de pelouses en lieu et place de Jonathan Hutchison;

QUE la promesse d'achat et le contrat de vente soient donc faits en faveur de TJH entretien de pelouses.

2014-368

**ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS
DU QUÉBEC – ÉTUDE D'AVANT-PROJET AVENUE DALCOURT**

CONSIDÉRANT que le Ministère des Transports du Québec et la Ville de Louiseville ont convenu de signer une entente de collaboration concernant des travaux de conception à être réalisés pour l'avenue Dalcourt;

CONSIDÉRANT que cette entente a pour objet de confier la gestion de la préparation d'une étude d'avant-projet et des plans et devis à la Ville de Louiseville en vue de la reconstruction de la chaussée de l'avenue Dalcourt incluant les conduites d'aqueduc, sanitaire et pluviale;

CONSIDÉRANT le partage des coûts convenus entre les parties à chacun pour moitié et pour un montant maximal estimé à 75 000 \$ pour chacune des parties;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-PIERRE GÉLINAS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le maire monsieur Yvon Deshaies et la directrice générale madame Sonia Desaulniers à signer une entente de collaboration avec le ministère des Transports du Québec concernant des travaux de conception à réaliser pour l'avenue Dalcourt, le tout, selon les modalités soumises par le ministère.

2014-369

**TOURNOI DE GOLF DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC, POSTE DE LA MRC DE
MASKINONGÉ – AU PROFIT DES MAISONS DE JEUNES DE LA MRC DE
MASKINONGÉ – VENDREDI 22 AOÛT 2014**

CONSIDÉRANT que la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Maskinongé, organise un tournoi de golf au profit des maisons de jeunes de la MRC de Maskinongé, le vendredi 22 août 2014, au Club de golf Link's O'Loup de Louiseville;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME MURIELLE BERGERON MILETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que messieurs Yvon Deshaies et Jean-Pierre Gélinas et madame Murielle Bergeron Milette soient autorisés à participer au tournoi de golf de la Sûreté du Québec, poste de la MRC de Maskinongé, au profit des maisons de jeunes de la MRC de Maskinongé, le vendredi 22 août 2014 au Club de golf Link's O'Loup de Louiseville et que toutes les dépenses relatives à cette activité leur soient remboursées sur production des pièces justificatives.



LEVÉE DE LA SÉANCE

La présente séance est levée à 14 h 15.

YVON DESHAIES
MAIRE

SONIA DESAULNIERS
GREFFIÈRE ADJOINTE